



**MONTFAUCON
EN-VELAY**



PLU

Plan Local d'Urbanisme



6

BILAN DE LA CONCERTATION

PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 29/11/2019

ARRET DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du 06/07/2021

APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du

Campus Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION	5
2.1. EXTRAIT DE DELIBERATIONS	5
2.1.1. DELIBERATION DE PRESCRIPTION.....	5
2.1.2. DELIBERATION DU « DEBAT DU PADD ».....	6
2.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES REUNIONS	7
2.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES REQUETES « HABITANTS »	8
2.4. VOLET COMMUNICATION	9
2.4.1. ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX (EXTRAITS)	9
2.4.2. OUTILS DE CONCERTATION NUMERIQUE.....	10

1. PREAMBULE

Le présent document retrace les grandes étapes de la concertation qui ont été mises en œuvre durant l'élaboration du PLU. Ce bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour rappel, dans sa délibération de prescription de révision du PLU en date du 29 novembre 2019 (cf ci-dessous), la commune avait fixé les modalités de concertations suivantes en conformité avec l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme. Ont ainsi été mis en place :

- L'information de la population dans le bulletin municipal et articles sur le site internet de la commune et sur l'application « Illiwap » ;
- Mise à disposition du public d'un registre et d'une boîte où toutes les propositions concernant le projet de révision pouvaient être déposées aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie et ce, pendant toute la durée de la procédure ;
- Consultation des documents d'étude du PLU aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie et ce, pendant toute la durée de la procédure.

La commune a souhaité inscrire la concertation au cœur de la démarche d'élaboration du PLU en proposant un dispositif adapté aux problématiques de la commune ; ce dispositif a été par ailleurs appuyé par un volet communication afin d'accorder une place importante à l'information des forces vives du territoire et plus généralement de la population.

2. LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION

2.1. Extrait de délibérations

2.1.1. Délibération de prescription

NR PREFECTURE 043-214301418-20191129-20190-DE Requ le 17/12/2019		
Département : HAUTE-LOIRE Commune : MONTFAUCON EN VELAY		
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 novembre 2019		
L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Montfaucon en Velay, sous la présidence de Jean FAYARD, Maire, dûment convoqués le 21 novembre 2019.		
Présents : MM. BARRALON, TEYSSIER, MOULIN, MOUNIER, SAGNOL, TARDIOU. MMES DECOT, GAUER, MASSARDIER, JAMES, SQUITIERO. Formant la majorité des membres en exercice. Procuration : SABY, EMONET Absent(s) excusé(s) : SMAJDOR Le secrétariat a été assuré par : Lucien MOUNIER		
Nombre de Membres en exercice : 15	Nombre de Membres présents : 12	Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14	Votes Contre : 0	Abstention : 0
N° 2019/90		
Objet : Révision du PLU		
Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.		
Après avoir entendu l'exposé du Maire ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de		
<ul style="list-style-type: none">- Prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-31 et suivants, R153-11 et R153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue de procéder à la révision totale du PLU de 2009 et se mettre en conformité avec le SCOT ;- De charger la commission urbanisme du suivi de l'étude du PLU en collaboration avec le bureau d'études CAMPUS DEVELOPPEMENT ;- De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 153-33, R 153-11, R 153-12 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;- De fixer les modalités de concertation prévues par les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.- De donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'état ;- De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;		

NR PREFECTURE 043-214301418-20191129-20190-DE Requ le 17/12/2019	
- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrites au budget de l'exercice 2019 au compte 202. Conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.	
Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : LA TRIBUNE LE PROGRES.	
Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2019	
Le Maire Jean FAYARD	
	

2.1.2. Délibération du « débat du PADD »

AR PREFECTURE
143-21431148-20210218-202111-DE
Reçu le 19/02/2021

Département : HAUTE-LOIRE Commune : MONTFAUCON EN VELAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de février à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Montfaucon en Velay, sous la présidence de François Régis SABY, Maire, dûment convoqués le 10 février 2021.

Présents : Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Jean Paul GIBERT, Céline MASSARDIER, Denis BARRALON, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, André SAGNOI, Chantal SMAJDOR, Marie-Jo MONTEIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Anne-Marie CHOMARAT, Brice AULAGNON.
Absent(s) excusé(s) : Anne-Marie CHOMARAT, Brice AULAGNON.

Le secrétariat a été assuré par : Franck BARALON

Nombre de Membres en exercice : 15	Nombre de Membres présents : 13	Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes Pour : 15	Votes Contre : 0	Abstention : 0

N° 2021/10

Objet : Débat sur les orientations du PADD

M le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 29 novembre 2019.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- il peut prendre en compte les spécificités des communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

AR PREFECTURE
143-21431148-20210218-202111-DE
Reçu le 19/02/2021

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M le Maire expose alors le projet de PADD :

Après avoir établi le diagnostic de territoire début 2020, la commune s'est attachée, dans la deuxième moitié de l'année, à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier se traduit par des objectifs stratégiques qui visent à prendre en compte les particularités communales au regard des problématiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des continuités écologiques, d'habitat, de développement économique (artisanal et commercial) ...

Après cet exposé, M le Maire déclare le débat ouvert :

Ce projet communal s'organise autour de 2 grandes ambitions stratégiques qui constituent un cadre de référence pour l'action, elles-mêmes déclinées en objectifs non hiérarchisés, complémentaires et indissociables.

- **Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**, c'est-à-dire relancer la croissance démographique de la commune tout en menant une politique volontariste pour une redynamisation du centre-bourg et une amélioration du cadre de vie général des habitants (offre en équipements et services, dynamique d'emplois, qualité du bâti...).
- **Préserver le cadre de vie et l'identité rurale du territoire**, en s'appuyant notamment sur les espaces naturels et agricoles et les continuités écologiques, éléments identitaires de la commune (voie verte, ruisseau de Brossette...). La commune souhaite également s'engager vers une transition écologique durable à son échelle (mobilité, énergie...).

AMBITION N°1
Le renforcement de l'attractivité résidentielle du centre-bourg

- 1.1 - « Retrouver » le chemin d'une croissance démographique pérenne
- 1.2 - Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace
- 1.3 - Redynamiser le centre-bourg afin d'améliorer la qualité de vie des habitants ...
- 1.4 - Consolider l'offre de services et d'équipements locaux qui contribue à assurer une vie de proximité de qualité aux habitants
- 1.5 - Conforter un tissu industriel dynamique et créateur d'emplois, garant de l'identité communale...

AMBITION N°2
La préservation du cadre de vie et de l'identité rurale du territoire

- 2.1 - Promouvoir une agriculture responsable qui contribue à la fois à la dynamique du territoire et à la valorisation du cadre de vie
- 2.2 - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, éléments identitaires de la commune
- 2.3 - Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilité
- 2.4 - Engager la transition énergétique et écologique basée sur les potentialités du territoire
- 2.5 - Prendre en compte les nuisances liées au trafic routier sur le réseau de voies départementales...

AR PREFECTURE
143-21431148-20210218-202111-DE
Reçu le 19/02/2021

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2021

Le Maire
François Régis SABY




2.2. Tableau récapitulatif des réunions

Nomenclature des sigles :

- *COPIL* : Comité de Pilotage
- *PPA* : Personnes Publiques Associées
- *OAP* : Orientation d'Aménagement et de Programmation

Réunions techniques PLU		Réunions du Conseil Municipal	
23 octobre 2019	Réunion de lancement	29 novembre 2019	Lancement de la démarche du PLU (délibération de prescription)
18 juin 2020	COPIL n°1 : restitution diagnostic		
17 juillet 2020	Séance de travail PADD	18 Février 2020	Débat sur le PADD
13 novembre 2020	Séance de travail de zonage		
22 janvier 2020	Séance de travail de zonage		
03 Mars 2021	COPIL (élus + PPA) : PADD et Zonage		
09 avril 2021	Séance de travail zonage et règlement écrit		
28 mai 2021	Séance de travail règlement et OAP	Juin 2021	Présentation du projet de zonage en Conseil municipal
Juin 2021	Séances de travail en visio et par téléphone pour bien caler le dossier d'arrêt	6 juillet 2021	Arrêt PLU

2.3. Tableau récapitulatif des requêtes « habitants »

Tout au long de la procédure, un registre papier des requêtes « habitants » et une boîte de dépôt des requêtes ont été mis à disposition et relevés régulièrement. Pour chaque requête, la commune a donné son avis, fondé sur les conseils du bureau d'étude.

Révision du PLU 2019-2021 - Registre de concertation – Tableau récapitulatif des requêtes des habitants						
N°	Date	Références cadastrales	Nom, prénoms et adresse du demandeur	Requête du demandeur	Trans mis bureau d'étude	Avis Bureau d'étude / de la commune
01	10/04/2019	AT 053	Gouit Jean, 43120 Monistrol sur Loire	Classement partiel en zone U	O	Défavorable parcelle déconnectée de l'enveloppe urbaine et à proximité du cours d'eau
02	29/04/2020	AO 09	Bruyere Alain, Montfaucon en Velay	Classement en zone U	O	Favorable parcelle classée en zone constructible
03	13/03/2021	A0215	Mounard-Rocher Fabienne	Classement en zone U	O	Parcelle d'une emprise très importante à proximité de la zone d'activité. Défavorable pour la totalité mais maintien d'une partie proche de l'existant.
04	24/03/2021	/	Bernon pierre, Montfaucon en Velay	Réflexions diverses sur la pertinence des secteurs d'extension et sur le dynamisme du centre-bourg	O	Cette observation n'appelle pas de remarque
05	26/03/2021	AE - 39/40/63/61 /60/55/57/5 8/56	Grail Romain, Aurec sur Loire	Prise en compte de son projet d'aménagement global au secteur les Suchers	O	Favorable parcelles classées en zone constructible
06	08/04/2021	174/175/17 7/179	Bertail Jean-Jacques, Montfaucon en Velay	Classement en zone U	O	Favorable parcelles classées en zone constructible
07	/	AD 09/11	Maney Brigitte et Jean-Michel	Non déclassement des parcelles	O	Favorable parcelles classées pour partie en zone constructible

2.4. Volet communication

2.4.1. Articles parus dans les bulletins municipaux (extraits)

Date	Contenu de l'article								
Bulletin municipal février 2021	<div style="text-align: right; background-color: #92d050; padding: 5px; border-radius: 5px;">Au fil des chantiers</div> <p>PLU</p> <p>UN PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION</p> <p>Pour rappel, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montfaucon-en-Velay, par délibération du 29 novembre 2019. Pour mener à bien la révision de ce PLU, la commune se fait accompagner par le bureau d'étude CAMPUS Développement.</p> <p>ÉTAT D'AVANCEMENT : DU PADD À LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU PLU</p> <p>Après avoir établi le diagnostic de territoire début 2020, la commune s'est attachée, dans la deuxième moitié de l'année, à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier se traduit par des objectifs stratégiques qui visent à prendre en compte les particularités communales au regard des problématiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des continuités écologiques, d'habitat, de développement économique (artisanal et commercial) ...</p> <p>Ce projet communal s'organise autour de 2 grandes ambitions stratégiques qui constituent un cadre de référence pour l'action, elles-mêmes déclinées en objectifs non hiérarchisés, complémentaires et indissociables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg, c'est-à-dire relancer la croissance démographique de la commune tout en menant une politique volontariste pour une redynamisation du centre-bourg et une amélioration du cadre de vie général des habitants (offre en équipements et services, dynamique d'emplois, qualité du bâti...). • Préserver le cadre de vie et l'identité rurale du territoire, en s'appuyant notamment sur les espaces naturels et agricoles et les continuités écologiques, éléments identitaires de la commune (voie verte, ruisseau de Brossette...). La commune souhaite également s'engager vers une transition écologique durable à son échelle (mobilité, énergie...). <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p>AMBITION N°1 Renforcement de l'attractivité résidentielle du centre-bourg</p> <p>1.1 - «Retrouver» le chemin d'une croissance démographique pérenne</p> <p>1.2 - Conduire une politique de l'habitat favorisant une gestion économe de l'espace</p> <p>1.3 - Redynamiser le centre-bourg afin d'améliorer la qualité de vie des habitants</p> <p>1.4 - Consolider l'offre de services et d'équipements locaux qui contribue à assurer une vie de proximité de qualité aux habitants</p> <p>1.5 - Conforter un tissu industriel dynamique et créateur d'emplois, garant de l'identité communale...</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>AMBITION N°2 Préservation du cadre de vie et de l'identité rurale du territoire</p> <p>2.1 - Promouvoir une agriculture responsable qui contribue à la fois à la dynamique du terroir et à la valorisation du cadre de vie</p> <p>2.2 - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, éléments identitaires de la commune</p> <p>2.3 - Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilité</p> <p>2.4 - Engager la transition énergétique et écologique basée sur les potentialités du territoire</p> <p>2.5 - Prendre en compte les nuisances liées au trafic routier sur le réseau de voies départementales</p> </div> </div> <p>DÉMARCHE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL</p> <p>Une démarche politique qui se décline autour de 4 étapes incontournables :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #92d050;">OBSERVER le territoire</th> <th style="background-color: #f4a460;">CHOISIR un cap</th> <th style="background-color: #f4a460;">DEFINIR des Règles</th> <th style="background-color: #d9534f;">VALIDER le projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e6f2ff;"> <p>LE DIAGNOSTIC Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux de la commune de Montfaucon-en-Velay. 1^{er} semestre 2020</p> </td> <td style="background-color: #e6f2ff;"> <p>LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) Exprime une vision stratégique du développement de la commune 2nd semestre 2020</p> </td> <td style="background-color: #e6f2ff;"> <p>LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables 1^{er} semestre 2021</p> </td> <td style="background-color: #e6f2ff;"> <p>LA VALIDATION L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique. 1^{er} trimestre 2022</p> </td> </tr> </tbody> </table> <p>UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE DU PLU</p> <p>En matière de concertation et de communication, vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Commune : https://montfauconenvelay.fr/ ou en mairie avec la mise à disposition d'un registre de concertation pour recueillir les avis, remarques et observations de la population. Cette démarche de concertation se poursuivra tout au long de l'année 2021 afin de vous tenir informé de l'état d'avancement du PLU.</p> <p style="font-size: small;">Le Ptit Montfauconnais # 22 - Février 2021</p>	OBSERVER le territoire	CHOISIR un cap	DEFINIR des Règles	VALIDER le projet	<p>LE DIAGNOSTIC Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux de la commune de Montfaucon-en-Velay. 1^{er} semestre 2020</p>	<p>LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) Exprime une vision stratégique du développement de la commune 2nd semestre 2020</p>	<p>LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables 1^{er} semestre 2021</p>	<p>LA VALIDATION L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique. 1^{er} trimestre 2022</p>
OBSERVER le territoire	CHOISIR un cap	DEFINIR des Règles	VALIDER le projet						
<p>LE DIAGNOSTIC Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux de la commune de Montfaucon-en-Velay. 1^{er} semestre 2020</p>	<p>LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) Exprime une vision stratégique du développement de la commune 2nd semestre 2020</p>	<p>LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables 1^{er} semestre 2021</p>	<p>LA VALIDATION L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique. 1^{er} trimestre 2022</p>						

2.4.2. Outils de concertation numérique

Le site internet de la commune a permis d'informer sur les éléments de la révision du PLU (<https://montfauconenvelay.fr/infos-mairie/logement-habitat-urbanisme-plan-local-durbanisme/>).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

MONTFAUCON EN-VELAY

ÉCONOMIE ARTISANAT D'ART ASSOCIATIONS ENFANCE HÔTELS-RESTAURANTS SERVICES ASSOCIATIONS SPORTIVES SPORT ET LOISIRS
TOURISME

LOGEMENT, HABITAT, URBANISME (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Deux documents sont à consulter ou à télécharger ci-dessous :

Plan local d'urbanisme 2020
Plan d'Aménagement et de Développement Durable

EN UN CLIC

La commune est également présente sur l'application « Illiwap » et a utilisé ce support numérique pour communiquer sur la révision du PLU.

Mairie de Montfa...

DÉJÀ SUIVI

MONTFAUCON EN-VELAY

ACTU SERVICES STATIONS LIÉES

SOLDES CAPTAIN TORTUE
Mairie de Montfaucon-en-Velay
Samedi 12/06/2021 aura lieu à la gare de Montfaucon-en-Velay la 2ème démarq...
il y a 1 semaine

Des structures gonflables le 12 juin
Mairie de Montfaucon-en-Velay
Destination gonflée met en place ses structures place de la gare ce samedi ...
il y a 1 semaine

Une marche organisée ce dimanche 13 juin
Mairie de Montfaucon-en-Velay
Les associations des donneurs de sang bénévoles de Montfaucon-Dunières orga...